

# Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada

Filiale en propriété exclusive de la Corporation de développement des investissements du Canada,  
société d'état fédérale.

---

## RÉSUMÉ DU PLAN D'ENTREPRISE DE 2025 À 2029

et

## RÉSUMÉ DU BUDGET D'INVESTISSEMENT DE 2025

Septembre 2024

**PLAN D'ENTREPRISE DE LA CFUEC**  
**TABLE DES MATIÈRES**

|     |                                                                                                                              |    |
|-----|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1.0 | RÉSUMÉ ET PROFIL DE L'ENTREPRISE .....                                                                                       | 3  |
| 2.0 | MANDAT ET APERÇU DE L'ENTREPRISE.....                                                                                        | 4  |
| 3.0 | GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET CONTEXTE D'EXPLOITATION.....                                                                     | 6  |
| 4.0 | RENDEMENT DE L'ENTREPRISE .....                                                                                              | 8  |
| 5.0 | OBJECTIFS ET STRATÉGIES DE LA CFUEC POUR LA PÉRIODE ALLANT<br>DE 2025 À 2029 .....                                           | 10 |
| 6.0 | SECTION FINANCIÈRE.....                                                                                                      | 11 |
| 6.1 | Aperçu financier pour 2024.....                                                                                              | 11 |
| 6.2 | Information financière et autres informations .....                                                                          | 12 |
| 6.3 | Commentaires, faits saillants et principales hypothèses des projections<br>financières .....                                 | 12 |
| 6.4 | Budget d'investissement .....                                                                                                | 13 |
|     | ANNEXE A-1 – ORGANIGRAMME ET CONSEIL D'ADMINISTRATION.....                                                                   | 16 |
|     | ANNEXE A-2 – ÉTATS FINANCIERS PRO FORMA DE LA CFUEC POUR LES<br>EXERCICES ALLANT DE 2023 À 2029 .....                        | 18 |
|     | ANNEXE A-3 – RÉSULTATS PRÉVUS POUR 2025.....                                                                                 | 22 |
|     | ANNEXE A-4 – PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT ET CONFORMITÉ AUX<br>EXIGENCES PRÉVUES PAR LA LOI ET AUX EXIGENCES DES POLITIQUES.... | 23 |
|     | ANNEXE A-5 – LETTRE DE MANDAT .....                                                                                          | 26 |

## **1.0 RÉSUMÉ ET PROFIL DE L'ENTREPRISE**

En mai 2020, la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada (la « CFUEC »), une filiale en propriété exclusive de la Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV »), a été constituée pour procéder à la mise en œuvre d'un programme du gouvernement du Canada (le « gouvernement »), soit le Crédit d'urgence pour les grands employeurs (le « CUGE »).

Les activités de la CFUEC depuis sa constitution en 2020 sont principalement la négociation et l'attribution de prêts aux demandeurs et l'administration de ces prêts une fois qu'ils sont consentis. Les prêts dans le cadre du CUGE sont consentis selon des modalités prescrites documentées dans les feuilles de modalités autorisées par la ministre des Finances. En 2025, la CFUEC prévoit s'employer principalement à l'administration des prêts, puisqu'elle a cessé de traiter de nouvelles demandes dans le cadre du CUGE.

En 2021, le mandat de la CFUEC a été élargi pour inclure les prêts dans le cadre du CUGE aux entreprises de transport aérien pour le remboursement des vols annulés (prêts pour le remboursement de bons), ainsi que les prêts dans le cadre du CUGE aux grandes entreprises de transport aérien en vertu d'une feuille de modalités spécialisée.

En juillet 2022, la ministre a demandé à la CFUEC de ne plus accepter ni traiter de nouvelles demandes de prêts dans le cadre du CUGE.

La CFUEC avait consenti sept prêts de trésorerie dans le cadre du CUGE, quatre prêts pour le remboursement de bons et un prêt pour « grande entreprise de transport aérien » présentant des engagements totaux de 7,6 milliards de dollars. Un total de 3,1 milliards de dollars avait été prélevé sur ces prêts. Des prêts d'une valeur de 0,8 milliard de dollars avaient été remboursés et des engagements de prêts d'une valeur de 4,5 milliards de dollars avaient été annulés ou avaient expiré. L'encours des prêts de la CFUEC s'élève actuellement à 2,4 milliards de dollars et les actions d'Air Canada sont évaluées à 0,4 milliard de dollars.

Les projections financières fournies dans le présent plan supposent qu'aucune convention de prêts additionnelle ne sera signée et que les prêts existants seront remboursés d'ici 2028, les estimations de pertes sur prêts étant conditionnelles aux caractéristiques des prêts et s'établissant en moyenne à 33 % du solde du capital du prêt pour le portefeuille. Les hypothèses quant à la taille, au calendrier et aux résultats financiers figurant dans le présent document sont uniquement émises à des fins de planification.

## **2.0 MANDAT ET APERÇU DE L'ENTREPRISE**

### **2.1 Mandat**

La CFUEC est une société d'État fédérale non mandataire constituée en mai 2020 et détenue en propriété exclusive par sa société mère, la CDEV. La CFUEC est responsable de l'administration du CUGE. Les objectifs du CUGE sont de contribuer à protéger les emplois canadiens, d'aider les entreprises canadiennes à affronter le ralentissement économique découlant de la pandémie de COVID-19 et d'éviter, dans la mesure du possible, la faillite d'entreprises qui seraient autrement viables. Aux termes d'un décret émis à l'intention de la CFUEC le 10 mai 2020 (C.P. 2020-307 ou le « décret »), les prêts consentis dans le cadre du CUGE sont accordés conformément aux modalités approuvées par le ministre des Finances.

Le conseil d'administration et l'équipe de direction de la CFUEC se sont employés à évaluer les demandes de prêt conformément aux modalités du CUGE et aux modalités approuvées par le ministre et à administrer les prêts consentis. Ces modalités peuvent être modifiées de temps à autre ou être assorties de modalités complémentaires par la ou le ministre. Les modalités initiales des prêts consentis dans le cadre du CUGE ont été fournies par le ministre Bill Morneau à la CFUEC en mai 2020. En avril 2021, la ministre Chrystia Freeland a autorisé deux nouvelles séries de modalités pour le CUGE applicables aux emprunteurs qui sont des transporteurs aériens. En février 2022, la ministre a autorisé des modifications aux conventions de prêt du CUGE avec les transporteurs aériens de taille moyenne afin d'atténuer les effets de la vague Omicron de COVID-19 qui sévissait à ce moment-là.

En juillet 2022, la ministre a demandé à la CFUEC de ne plus accepter de nouvelles demandes après le 29 juillet 2022. Cette décision a fait l'objet d'une annonce publique le 29 juillet. Le conseil d'administration et l'équipe de direction de la CFUEC s'emploient désormais à administrer les prêts approuvés et consentis.

L'approbation des prêts aux termes de la feuille de modalités de mai 2020 reposait sur l'admissibilité et les besoins en trésorerie du demandeur. Si un demandeur répondait aux critères d'admissibilité et aux modalités prescrites, le demandeur était admissible à un prêt dans le cadre du CUGE, pourvu que le prêt fasse partie de projections indiquant un retour à la stabilité financière.

### **2.2 Aperçu des activités**

Depuis sa création, la CFUEC a été responsable de la réception et de l'analyse des demandes dans le cadre du CUGE par rapport aux critères et aux modalités d'admissibilité approuvés par le ou la ministre des Finances, de la négociation et de la conclusion des transactions conformément à ces modalités et de leur financement. Une

fois les prêts financés, la CFUEC est responsable de leur administration (et de la gestion de tout instrument de capitaux propres connexe obtenu).

La CFUEC a conclu une convention de financement avec Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Finances. Cette convention souligne de quelle manière la CFUEC est capitalisée. La CFUEC est financée au moyen de l'émission d'actions privilégiées en faveur du gouvernement.

### **2.3 Processus de demande et d'approbation de prêt**

Les demandes dans le cadre du CUGE sont acceptées depuis le 20 mai 2020. Les éléments de base du processus d'approbation selon la feuille de modalités de mai 2020 allaient comme suit :

1. La CFUEC procède à un examen initial des demandes et transmet les demandes admissibles aux ministres des Finances et de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie.
2. Si les ministres jugent la demande acceptable, la CFUEC procède à un contrôle diligent préalable et entre en négociation avec l'emprunteur. Lorsqu'une convention satisfaisante est atteinte, elle est signée et le prêt est financé et administré par la CFUEC.

La feuille de modalités de mai 2020 régit tous les prêts dans le cadre du CUGE autres que certains prêts dans le cadre du CUGE consentis à des entreprises de transport aérien décrits ci-après. Les sociétés canadiennes étaient admissibles aux termes de la feuille de modalités si elles répondaient à des critères d'admissibilité spécifiques, y compris avoir des produits se chiffrant à plus de 300 millions de dollars et nécessiter un prêt d'au moins 60 millions de dollars. Pour assurer une protection des contribuables, outre les intérêts, la CFUEC a obtenu des bons de souscription des sociétés cotées en bourse et a perçu des frais des sociétés privées.

En avril 2021, la ministre des Finances a prescrit que deux feuilles de modalités additionnelles, soit une pour les grands transporteurs aériens et une pour le remboursement de bons, soient réputées constituer des modalités approuvées du CUGE aux fins du décret.

Depuis le 29 juillet 2022, selon la directive de la ministre des Finances, la CFUEC n'accepte plus de demandes dans le cadre du CUGE. Étant donné l'absence de demande en cours, la CFUEC ne prévoit pas traiter ou approuver d'autres demandes dans le cadre du CUGE, à moins que la ministre ne donne d'autres directives dans ce sens.

## **2.4 Administrateur du prêt**

Puisqu'aucune nouvelle demande n'est acceptée dans le cadre du CUGE, la CFUEC s'attend à ce que ses principales activités aient désormais trait à l'administration des prêts existants, soit à la fois la gestion des prêts dans le cours normal des activités et la gestion des défaillances et des situations particulières des emprunteurs, le cas échéant.

## **2.5 Avoirs en capitaux propres**

La CFUEC détient 21 570 942 actions ordinaires d'Air Canada, lesquelles ont été acquises pour un montant de 500 millions de dollars dans le cadre de l'entente de prêt du CUGE conclue avec Air Canada. La CFUEC ne considère pas qu'elle est une détentrice à long terme d'actions d'Air Canada et elle a donc l'intention de se départir de ces actions au moment opportun.

Par ailleurs, la CFUEC détient des bons de souscription d'Air Transat, qui ont été obtenus dans le cadre du prêt du CUGE accordé à Air Transat. Ils peuvent être exercés à l'échéance ou à une date antérieure, cédés au moment opportun ou rachetés par Air Transat.

## **3.0 GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET CONTEXTE D'EXPLOITATION**

Le conseil d'administration de la CFUEC est constitué de deux administrateurs de la CDEV, du vice-président exécutif et directeur général des affaires de la CDEV, de trois administrateurs indépendants de la CFUEC et du président et chef de la direction de la CFUEC. En janvier 2021, M. Zoltan Ambrus, un vice-président de la CDEV, a été nommé par le conseil d'administration de la CFUEC au poste de président et chef de la direction. En mai 2024, M. Zoltan Ambrus a démissionné de son poste de président et chef de la direction de la CFUEC, et M. Bruno Lemay a été nommé président et chef de la direction de la CFUEC.

La CFUEC partage son personnel, ses espaces de bureaux et ses ressources administratives avec sa société mère, la CDEV. Une convention de services est intervenue entre la CDEV et la CFUEC, laquelle présente les services que la CDEV fournira à la CFUEC pour l'aider à mettre en œuvre le programme de CUGE.

Un protocole d'entente a été conclu entre la CDEV et la CFUEC. Celui-ci souligne les responsabilités de chaque partie pour aider à faire en sorte que la CFUEC soit en mesure de fournir le niveau de gouvernance et de présentation de l'information approprié pour permettre à la CDEV de satisfaire à ses obligations à titre de société d'État mère.

Un organigramme figure à l'annexe A-1.

### **3.1 Gestion de la trésorerie et politique en matière de dividendes**

À mesure que les prêts sont remboursés, la CFUEC est susceptible d'accumuler un excédent de trésorerie. La CFUEC prévoit conserver des fonds suffisants pour faire face à ses obligations prévues tout en disposant d'une marge de manœuvre supplémentaire pour accorder au besoin un financement supplémentaire aux emprunteurs du CUGE (p. ex., dans le cadre d'une restructuration). Les fonds excédentaires seront remis au gouvernement au moyen de rachats d'actions privilégiées. Lorsque la CFUEC détient des fonds excédentaires permettant le remboursement du capital de 100 millions de dollars ou plus, des rachats seront effectués une fois par an. En mars 2024, la CFUEC a racheté 330 000 actions privilégiées pour un montant de 330 millions de dollars. La CFUEC ne prévoit pas de déclarer ou de payer des dividendes pendant la période du plan.

### **3.2 Mesures découlant de la COVID-19**

La CFUEC a été établie pour mettre en œuvre le CUGE en réponse à la COVID-19, et son orientation stratégique est nécessairement influencée par la pandémie. La vague Omicron de la fin de l'année 2021 et du début de l'année 2022 a eu des répercussions défavorables sur les prêts dans le cadre du CUGE accordés à des entreprises de transport aérien, ce qui a fait en sorte que ces prêts ont été modifiés en février 2022 avec l'autorisation de la ministre.

Si des épidémies ou des menaces d'épidémies de virus ou d'autres contagions ou maladies infectieuses entraînaient un accroissement des difficultés économiques pires que prévu pour les emprunteurs du CUGE, les résultats financiers de la CFUEC seraient susceptibles d'être touchés de manière importante par les pertes sur prêts qui en découlent et par l'augmentation possible des volumes de prêts en cas de réouverture du CUGE à de nouvelles demandes.

Les activités de la CFUEC ont été conçues à l'origine pour un environnement de travail principalement à distance en raison de la COVID-19, mais le personnel de Toronto travaille au bureau trois jours par semaine depuis avril 2022.

## **4.0 RENDEMENT DE L'ENTREPRISE**

### **Évaluation des résultats de 2024 à ce jour**

Le tableau ci-dessous présente le rendement réel de la CFUEC en 2024 comparativement aux objectifs énoncés dans le plan d'entreprise de 2024 à 2028 :

| <b>Objectifs de 2024</b>                                                                                                   | <b>Résultats de 2024</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Évaluation et financement, le cas échéant, de toute demande d'avance de fonds des emprunteurs                              | Aucune demande d'avance de fonds n'a été reçue des emprunteurs en 2024.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Examen des demandes de consentement ou de modification des emprunteurs du CUGE (accéder aux demandes, si cela est indiqué) | La CFUEC a reçu de nombreuses demandes de consentement et de modifications en 2024. Toutes les demandes ont été adéquatement étudiées et, dans les cas où cela était indiqué, la CFUEC a accédé aux demandes de consentement ou de modification. Dans plusieurs cas, la CFUEC a négocié des droits supplémentaires en échange de consentements.                                                                         |
| Surveillance des prêts et gestion des défaillances des emprunteurs, le cas échéant                                         | La CFUEC assure une surveillance en continu de ses prêts en vertu de son processus de surveillance des prêts. À ce jour, aucun emprunteur n'a été en défaut, et la CFUEC surveille également les événements susceptibles d'accroître le risque de défaillances.                                                                                                                                                         |
| Maintien des coûts à un niveau raisonnable compte tenu du niveau d'activité de la Corporation                              | La CFUEC a adopté des mesures de compression des coûts pour 2024, ramenant certains travaux de surveillance des prêts qui étaient auparavant effectués par des conseillers externes. À l'exclusion de la provision pour perte sur prêts, les coûts en 2024 sont supérieurs à ceux de 2023 et inférieurs à ceux du plan de 2024. L'augmentation sur 12 mois est principalement attribuable à l'activité des conseillers. |
| Préparation d'une analyse détaillée des scénarios de restructuration pour les emprunteurs à risque élevé                   | En 2023, la CFUEC a élaboré et adopté une stratégie de restructuration énonçant les principes, les rôles et les processus de la CFUEC dans l'éventualité où un emprunteur du CUGE devait entreprendre une restructuration.                                                                                                                                                                                              |

|                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                              |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Évaluation du statut des prêts sur une base régulière                                                            | En 2024, la CFUEC a respecté son cadre de travail pour évaluer le statut des prêts dans son portefeuille. Des examens ont été effectués et des résumés sont fournis au conseil d'administration de la CFUEC au moins une fois par trimestre. |
| Imposition de la conformité aux exigences de la loi et des politiques des prêts dans le cadre du CUGE, au besoin | Tous les prêts dans le cadre du CUGE ont été conformes en 2024. Le recours à des mesures exécutoires n'a pas été nécessaire.                                                                                                                 |
| Exercice des droits liés aux instruments de capitaux propres, au besoin                                          | La CFUEC a exercé les droits de vote rattachés à ses actions d'Air Canada lors de l'assemblée des actionnaires de 2024.                                                                                                                      |
| Réduction du personnel de la CFUEC à la taille appropriée                                                        | En mai 2024, le président et chef de la direction de la CFUEC a démissionné et un nouveau président et chef de la direction a été nommé.                                                                                                     |
| Gestion de la trésorerie excédentaire conformément à la politique d'investissement à court terme                 | Les soldes de trésorerie ont été conservés conformément à la politique de gestion de la trésorerie de la CFUEC et investis conformément à la politique d'investissement à court terme de la CFUEC.                                           |
| Étude des possibilités de cession ou de monétisation de certains actifs de la CFUEC, le cas échéant              | La CFUEC a étudié la possibilité de céder sa participation dans Air Canada. La CFUEC est prête à vendre cette participation au moment opportun.                                                                                              |

Les projections financières pour 2024, qui ont été préparées au troisième trimestre de 2023, prévoient que la CFUEC ne financerait aucun prêt avant la fin de 2023, et la CFUEC n'a effectivement financé aucun prêt. Les estimations actuelles indiquent que le portefeuille de la CFUEC sera constitué de 1,9 milliard de dollars de prêts et de 0,4 milliard de dollars de capitaux propres d'ici la fin de l'exercice 2024 (les capitaux propres sont évalués au cours des actions au 30 juin 2024).

## **5.0 OBJECTIFS ET STRATÉGIES DE LA CFUEC POUR LA PÉRIODE ALLANT DE 2025 À 2029**

L'objectif principal de la CFUEC est de gérer le CUGE. Puisqu'aucune nouvelle demande n'est acceptée dans le cadre du CUGE, la CFUEC ne poursuit plus d'objectifs liés aux nouvelles demandes et aux nouveaux prêts. La CFUEC ne prévoit pas traiter de nouveaux prêts ou de nouvelles demandes de prêts en 2025.

Depuis 2024, la gestion des prêts existants et des autres actifs est la mission première de la CFUEC. La CFUEC cherche à assurer une surveillance et une administration prudente et responsable de ses prêts en maintenant son approche énoncée (voir la rubrique 2.4 ci-haut). Les objectifs comprennent notamment :

- Examen des demandes de consentement ou de modification des emprunteurs du CUGE (accéder aux demandes, si cela est indiqué);
- Surveillance des prêts et gestion des défaillances des emprunteurs, le cas échéant;
- Maintien des coûts à un niveau raisonnable compte tenu du niveau d'activité de la Corporation;
- Préparation de la société à gérer les besoins de restructuration des emprunteurs si cela s'avère nécessaire;
- Réponse aux demandes de restructuration et de refinancement et aux besoins des emprunteurs, le cas échéant;
- Évaluation du statut des prêts sur une base régulière;
- Imposition de la conformité aux exigences de la loi et des politiques des prêts dans le cadre du CUGE, au besoin;
- Gestion des instruments de capitaux propres, y compris les cessions, le cas échéant;
- Remboursement de l'excédent de capital au gouvernement du Canada au moyen du rachat d'actions privilégiées;
- Exercice des droits liés aux instruments de capitaux propres, au besoin;
- Respect des exigences relatives aux informations sur les changements climatiques conformément au cadre du GTIFCC;
- Gestion des excédents de trésorerie dans le cadre de la politique d'investissement à court terme.

### **Sommaire des risques et des mesures d'atténuation des risques**

La CFUEC a élaboré un cadre d'évaluation des risques et de présentation de l'information utilisé pour gérer les risques et la présentation de l'information au conseil d'administration. Dans le contexte de ce cadre, la CFUEC a relevé ci-après un risque principal qui nécessite un niveau plus élevé d'attention étant donné son incidence sur la société. D'autres risques continuent d'être évalués et atténués.

Le risque de crédit lié au portefeuille est le principal risque auquel est confrontée la CFUEC. Il s'agit du risque que la CFUEC subisse des pertes de portefeuille importantes découlant de mauvais profils de crédit d'emprunteurs, de la détérioration générale de la qualité du crédit et de positions de nantissement non garanties de la CFUEC.

La CFUEC surveille son portefeuille en permanence et entretient des relations soutenues avec les emprunteurs. La CFUEC a commencé à se préparer à faire face à des défaillances et à des scénarios de restructuration. Des conseillers sont en place et des plans d'action sommaires ont été examinés de concert avec le conseil d'administration de la CFUECC.

## **6.0 SECTION FINANCIÈRE**

### **6.1 Aperçu financier pour 2024**

Le 30 juin 2024, l'encours des emprunts de la CFUEC s'élevait à 2,4 milliards de dollars, et ses engagements de prêts encore inutilisés à néant. En 2024, des emprunts d'un montant en principal de 12 millions de dollars ont été remboursés jusqu'en juin 2024, en plus des 338 millions de dollars remboursés en 2023. Depuis la création du CUGE, des engagements de prêts de 4,5 milliards de dollars ont été annulés ou sont arrivés à échéance, et 0,8 milliard de dollars ont été remboursés.

Une tranche de 672 millions de dollars de l'encours des emprunts est composée de prêts ordinaires aux termes du CUGE (garantis et non garantis) émis en vertu de la feuille de modalités de mai 2020, dans sa version modifiée. Une tranche de 1,7 milliard de dollars est constituée de prêts pour le remboursement de bons d'une durée de 7 ans échéant en 2028.

En ce qui concerne les activités de la CFUEC en 2024, les charges d'exploitation prévisionnelles sont estimées à 567 millions de dollars. Les produits d'intérêts et les produits tirés des frais prévus sont estimés à 98 millions de dollars. Les prêts cumulatifs devant être accordés en 2024 d'ici le 31 décembre 2024 sont estimés à néant.

Les produits comptabilisés aux termes des normes comptables pour le secteur public (les « NCSP ») différeront des intérêts et des frais facturés en raison de la méthode des intérêts effectifs qui tient compte de la totalité des frais et des intérêts liés au prêt sur la durée du prêt et comptabilise tous les produits sur la durée du prêt. Dans les tableaux ci-joints, les intérêts et frais en trésorerie sont calculés au moyen de la méthode des intérêts effectifs et les pertes sur prêts sont comptabilisées au moment prévu de la dépréciation et de la radiation.

Il y a lieu de consulter l'annexe A-2 pour les projections financières pro forma (exercice clos en décembre) :

- Tableau 1 – État de la situation financière
- Tableau 2 – État des flux de trésorerie
- Tableau 3 – État des résultats
- Tableau 4 – État des profits et des pertes de réévaluation

Les principales hypothèses se rapportant aux tableaux susmentionnés sont décrites à la section 6.3.

## **6.2 Information financière et autres informations**

En 2021, la société mère de la CFUEC, la CDEV, a entrepris une analyse pour déterminer si celle-ci contrôlait la CFUEC selon les critères de l'IFRS 10 à des fins comptables et a conclu que ce n'était pas le cas. La CFUEC a ensuite déterminé qu'elle établira ses états financiers selon les NCSP.

Depuis 2022, conformément à la norme pour le secteur public SP 3450, la CFUEC évalue les instruments financiers à leur juste valeur. Les profits ou les pertes qui en résultent sont comptabilisés dans l'état des profits et des pertes de réévaluation des états financiers de la CFUEC pour chaque période.

## **6.3 Commentaires, faits saillants et principales hypothèses des projections financières**

Les projections financières ci-jointes sont fondées sur une hypothèse selon laquelle aucun autre prêt dans le cadre du CUGE ne sera consenti, de sorte que les résultats financiers dépendent du portefeuille de prêts existants.

Des hypothèses raisonnables ont été formulées au sujet des pertes sur prêts, mais celles-ci sont difficiles à estimer en raison de la nature imprévisible de la conjoncture économique, de la dynamique du marché et des actions individuelles des entreprises. L'estimation des pertes sur prêts est révélatrice d'un portefeuille de prêts accordés à des emprunteurs en difficulté financière qui n'ont pas pu obtenir de financement sur les marchés commerciaux. La performance financière réelle du portefeuille de prêts variera de manière significative en fonction de la performance financière des emprunteurs et de la performance générale de l'économie et des marchés financiers.

Depuis sa création, la CFUEC a accordé des prêts à sept emprunteurs, soit sept prêts de trésorerie dans le cadre du CUGE, quatre prêts pour le remboursement de bons et un prêt pour « grande entreprise de transport aérien », pour des engagements totaux de 7,6 milliards de dollars. Un total de 3,1 milliards de dollars avait été prélevé sur ces prêts, y compris le remboursement d'une somme de 0,8 milliard de dollars. Outre ces

prêts, la CFUEC a acheté pour 500 millions de dollars d'actions d'Air Canada et a reçu des bons de souscription d'Air Canada (annulés en janvier 2022) et d'Air Transat.

Des remboursements d'un montant total de 12 millions de dollars ont été effectués sur deux prêts dans le cadre du CUGE en 2024 (en date du mois de juin 2024).

Toutes les facilités de remboursements de bons sont maintenant fermées et les prélèvements de fonds ne sont plus autorisés. Au 30 juin 2024, Air Canada devait 1,27 milliard de dollars sur sa facilité, Transat devait 353 millions de dollars, Sunwing devait 100 millions de dollars et Porter devait 10 millions de dollars.

Au 30 juin 2024, la CFUEC n'a aucun engagement non prélevé.

Sur la base d'une analyse du portefeuille existant d'emprunteurs de la CFUEC, les pertes sur prêts prévues combinées du capital du prêt pour le portefeuille à l'échéance s'établissent à 33 %, mais les pertes sur prêts réelles pourraient différer de manière significative. Il est à noter qu'il n'y a actuellement aucun prêt en défaut et qu'aucune perte sur prêt n'a été subie. Le cadre comptable ne reconnaît les pertes sur prêts que sur la base des coûts engagés lorsque des défauts de paiement ou des événements ayant une incidence similaire surviennent.

#### **6.4 Budget d'investissement**

Les activités de la CFUEC ne sont pas hautement capitalistiques. À l'heure actuelle, la CFUEC n'a aucun plan d'investissement ou d'engagement de capitaux importants.

### **Attestation du chef des finances**

En ma qualité de vice-président, Finances de la CDEV, responsable devant le conseil d'administration de la CDEV par l'intermédiaire du chef de la direction, j'ai passé en revue le plan d'entreprise et les budgets, ainsi que les renseignements justificatifs que j'ai jugés nécessaires, à la date indiquée ci-dessous. En fonction de cet examen de diligence raisonnable, je tire les conclusions suivantes :

1. La nature et l'étendue des données financières et connexes sont raisonnablement décrites, et les hypothèses ayant une incidence importante sur les besoins financiers associés ont été relevées et sont étayées par les observations suivantes :
  - Les hypothèses relatives à la taille et à la composition du portefeuille de prêts sont sujettes à des variations importantes en raison des demandes de refinancement des emprunteurs, de leur situation de crédit et de l'échéancier prévu pour le remboursement des prêts.
  - Les hypothèses relatives aux charges d'exploitation reposent fortement sur la taille du programme de prêts, la composition des prêts et le besoin de services de conseil.
2. Les risques importants ayant une incidence sur les exigences financières, la sensibilité des exigences financières aux changements dans les principales hypothèses et les stratégies d'atténuation des risques correspondantes ont été présentés, sous réserve des observations suivantes : un risque important subsiste en ce qui concerne l'ampleur des pertes et des radiations de prêts possibles, ainsi que le recouvrement des intérêts et des commissions auprès de certains emprunteurs et les remboursements. Les projections financières ci-jointes indiquent que les flux de trésorerie générés par la CFUEC au cours de la période couverte par le plan sont suffisants pour racheter une partie des actions privilégiées émises au gouvernement. Aucun revenu provenant des instruments financiers n'est prévu en raison du caractère spéculatif des valeurs futures des actions cotées en bourse.
3. Les besoins en ressources financières ont été divulgués et sont conformes aux hypothèses énoncées, et des options permettant de limiter les coûts ont été envisagées, avec les observations suivantes : *Le présent plan a été préparé en utilisant les meilleures estimations internes disponibles, fondées sur des hypothèses présentant des risques, comme indiqué aux points 1 et 2 ci-dessus et au point 4 ci-dessous.*

4. Le financement a été déterminé et est suffisant pour répondre aux exigences financières pendant la durée prévue du plan d'entreprise, avec les observations suivantes, y compris les observations concernant les futures sources de financement du gouvernement : *La convention de financement reste en vigueur.*
5. Le plan d'entreprise et le ou les budgets sont conformes à la législation et aux politiques de gestion financière pertinentes, et les autorités de gestion financière appropriées sont en place (ou sont recherchées comme décrit dans le plan d'entreprise).
6. Les principaux contrôles financiers sont en place pour soutenir la mise en œuvre des activités proposées et le fonctionnement continu de la CFUEC, sous réserve des observations suivantes : si les volumes de prêts dépassent sensiblement les volumes prévus, la CFUEC pourrait devoir mettre en œuvre un système de gestion des prêts et embaucher beaucoup plus de personnel pour gérer et mettre en œuvre des contrôles financiers appropriés.

À mon avis, le plan d'entreprise et les budgets présentent des incertitudes, des problèmes financiers ou des risques importants, comme indiqué ci-dessus.

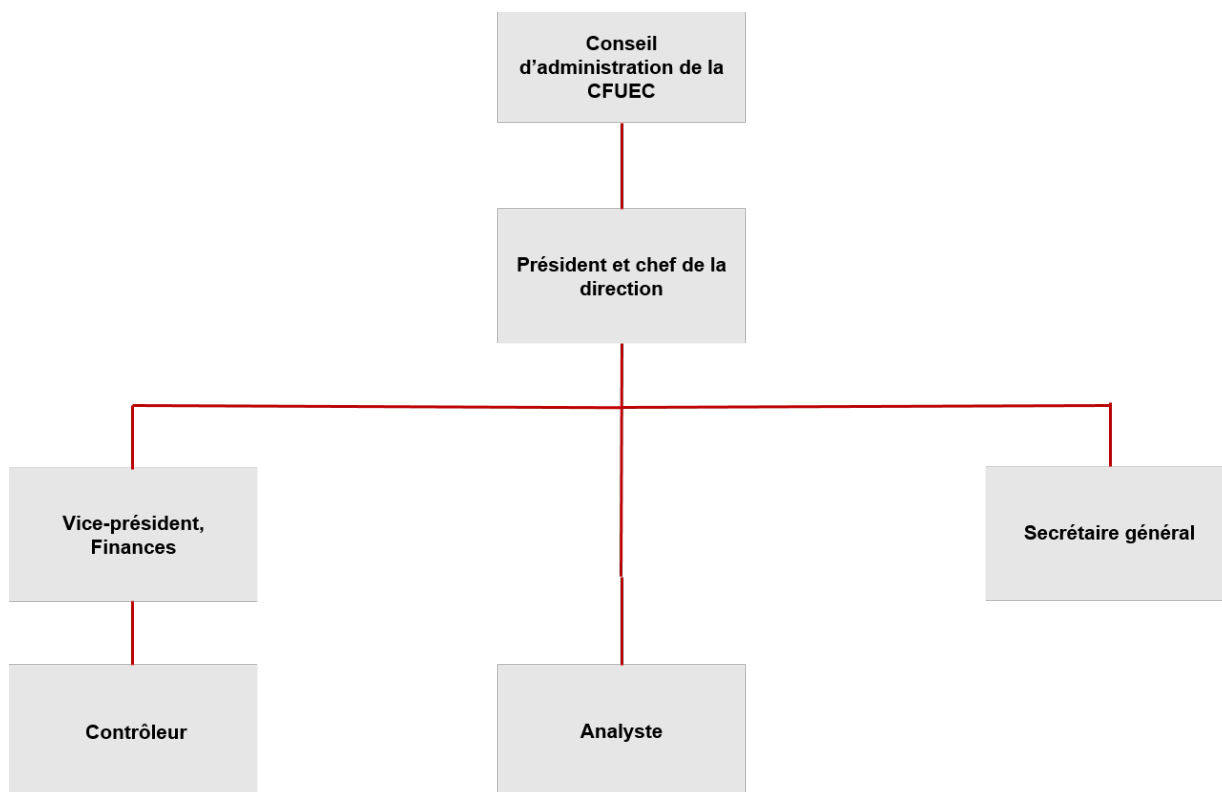


Carlos Gallardo

Vice-président, Finances  
La Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada

17 octobre 2024

## **Annexe A-1 – Organigramme et conseil d'administration**



Tous les employés de la CFUEC, à l'exception du président et chef de la direction, sont des employés de la CDEV détachés auprès de la CFUEC. Les tâches liées à la CFUEC du vice-président, Finances et de l'avocat général et secrétaire général constituent une mince partie de leurs responsabilités. Le président et chef de la direction est responsable de l'exécution de l'orientation stratégique de la société définie par le conseil d'administration, de l'administration du CUGE, ainsi que de la gestion et du suivi des prêts au jour le jour. Le chef de la direction est assisté par un analyste et un cabinet d'experts-comptables et de conseillers externe engagé à cette fin.

| Administrateurs          | Expérience actuelle/passée                                                                                                                                                                                                                                                  | Date de nomination |
|--------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| <b>Sandra Rosch</b>      | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présidente de la CFUEC</li> <li>• Vice-présidente exécutive et administratrice de Labrador Iron Ore Royalty Corporation</li> <li>• Ancienne présidente de Stonecrest Capital Inc.</li> <li>• Administratrice de la CDEV</li> </ul> | Le 12 mai 2020     |
| <b>Jennifer Reynolds</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présidente et cheffe de la direction de la Women Corporate Directors Foundation</li> <li>• Administratrice de la CDEV</li> </ul>                                                                                                   | Le 12 mai 2020     |
| <b>Jim McArdle</b>       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ancien membre de la haute direction d'Exportation et développement Canada</li> </ul>                                                                                                                                               | Le 18 mai 2020     |
| <b>Nathalie Bernier</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ancienne chef des finances et première vice-présidente Stratégie d'Investissements PSP</li> <li>• Ancienne associée directrice chez KPMG pour la région du Québec</li> </ul>                                                       | Le 25 juin 2020    |
| <b>Bruno Lemay</b>       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Président et chef de la direction de la CFUEC</li> </ul>                                                                                                                                                                           | Le 22 mai 2024     |
| <b>Barry Pollock</b>     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ancien chef mondial des services bancaires aux entreprises chez BMO</li> </ul>                                                                                                                                                     | Le 11 mars 2021    |
| <b>Al Hamdani</b>        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vice-président exécutif et directeur général des affaires de la CDEV</li> </ul>                                                                                                                                                    | Le 19 mars 2024    |

Le conseil d'administration de la CFUEC compte actuellement un comité, le comité d'audit, présidé par M<sup>me</sup> Bernier. Les autres membres du comité d'audit sont M<sup>me</sup> Rosch et M. Pollock.

## Annexe A-2 – États financiers pro forma de la CFUEC pour les exercices allant de 2023 à 2029

CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE D'ENTREPRISES DU CANADA

Tableau 1

État de la situation financière pro forma

NCSP

Exercices clos les 31 décembre 2023 à 2029

En milliers de dollars canadiens

|                                                             | 2023             | 2024             | 2024             | 2025             | 2026             | 2027             | 2028           | 2029           |
|-------------------------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|----------------|----------------|
|                                                             | Chiffres réels   | Plan             | Prévisions       | Plan             | Plan             | Plan             | Plan           | Plan           |
| <b>Actifs financiers</b>                                    |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                |                |
| <b>Actifs courants :</b>                                    |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                |                |
| Trésorerie et placements à court terme                      | 517,501          | 259,934          | 238,385          | 254,418          | 228,494          | 239,299          | 245,806        | 240,022        |
| <b>Total des actifs courants</b>                            | 517,501          | 259,934          | 238,385          | 254,418          | 228,494          | 239,299          | 245,806        | 240,022        |
| <b>Autres actifs</b>                                        |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                |                |
| Prêts                                                       | 2,385,418        | 2,365,469        | 1,868,538        | 1,888,134        | 1,471,283        | 1,471,283        | -              | -              |
| Titres de capitaux propres                                  | 403,161          | 492,249          | 386,120          | 386,120          | 386,120          | 386,120          | 386,120        | 386,120        |
| Bons de souscription                                        | 21,939           | 32,030           | 10,733           | 10,733           | 10,734           | 10,734           | 10,734         | 10,734         |
| Intérêts et autres créances                                 | 3,409            | -                | -                | -                | -                | -                | -              | -              |
| <b>Total des autres actifs</b>                              | 2,813,927        | 2,889,748        | 2,265,391        | 2,284,987        | 1,868,137        | 1,868,137        | 396,854        | 396,854        |
| <b>Total des actifs</b>                                     | <b>3,331,428</b> | <b>3,149,682</b> | <b>2,503,776</b> | <b>2,539,405</b> | <b>2,096,631</b> | <b>2,107,436</b> | <b>642,660</b> | <b>636,876</b> |
| <b>Passifs financiers</b>                                   |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                |                |
| <b>Passifs courants :</b>                                   |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                |                |
| Créditeurs et charges à payer                               | 763              | -                | -                | -                | -                | -                | -              | -              |
| <b>Total des passifs courants</b>                           | 763              | -                | -                | -                | -                | -                | -              | -              |
| <b>Actifs financiers nets et excédent cumulé</b>            | <b>3,330,665</b> | <b>3,149,682</b> | <b>2,503,776</b> | <b>2,539,405</b> | <b>2,096,631</b> | <b>2,107,436</b> | <b>642,660</b> | <b>636,876</b> |
| <b>Excédent accumulé, constitué des éléments suivants :</b> |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                |                |
| Excédent accumulé lié à l'exploitation                      | 3,434,895        | 3,154,733        | 2,636,251        | 2,671,880        | 2,229,106        | 2,239,911        | 775,135        | 769,351        |
| Perte de réévaluation cumulée                               | (104,230)        | (5,051)          | (132,475)        | (132,475)        | (132,475)        | (132,475)        | (132,475)      | (132,475)      |
|                                                             | <b>3,330,665</b> | <b>3,149,682</b> | <b>2,503,776</b> | <b>2,539,405</b> | <b>2,096,631</b> | <b>2,107,436</b> | <b>642,660</b> | <b>636,876</b> |

**CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE D'ENTREPRISES DU CANADA**

Tableau 2

**État des flux de trésorerie pro forma**

**NCSP**

Exercices clos les 31 décembre 2023 à 2029

En milliers de dollars canadiens

|                                                                   | 2023           | 2024           | 2024             | 2025           | 2026             | 2027           | 2028               | 2029           |
|-------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|------------------|----------------|------------------|----------------|--------------------|----------------|
|                                                                   | Chiffres réels | Plan           | Prévisions       | Plan           | Plan             | Plan           | Plan               | Plan           |
| <b>Activités d'exploitation :</b>                                 |                |                |                  |                |                  |                |                    |                |
| Bénéfice d'exploitation net (perte d'exploitation nette)          | 138,025        | 40,536         | (798,644)        | 35,629         | (442,774)        | 10,805         | (1,464,776)        | (5,784)        |
| Ajustement pour tenir compte des éléments hors trésorerie         | (35,356)       | (54,085)       | (58,105)         | (25,000)       | 47,865           | -              | -                  | -              |
| Provision pour perte sur prêts                                    | -              | 35,000         | 562,634          | -              | 154,829          | -              | 113,139            | -              |
| Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement      |                |                |                  |                |                  |                |                    |                |
| Montant à recevoir des actionnaires et intérêts                   | (1,881)        | -              | -                | -              | -                | -              | -                  | -              |
| Fournisseurs et autres créditeurs                                 | (203)          | -              | 2,648            | -              | -                | -              | -                  | -              |
| <b>Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation</b>   | <b>100,585</b> | <b>21,451</b>  | <b>(291,467)</b> | <b>10,629</b>  | <b>(240,080)</b> | <b>10,805</b>  | <b>(1,351,637)</b> | <b>(5,784)</b> |
| <b>Activités d'investissement :</b>                               |                |                |                  |                |                  |                |                    |                |
| Remboursements de prêts, montants reçus                           | 338,131        | 28,500         | 12,351           | 5,404          | 214,156          | -              | 1,358,144          | -              |
| <b>Entrées de trésorerie liées aux activités d'investissement</b> | <b>338,131</b> | <b>28,500</b>  | <b>12,351</b>    | <b>5,404</b>   | <b>214,156</b>   | <b>-</b>       | <b>1,358,144</b>   | <b>-</b>       |
| <b>Trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>                     | <b>78,785</b>  | <b>209,983</b> | <b>517,501</b>   | <b>238,385</b> | <b>254,418</b>   | <b>228,494</b> | <b>239,299</b>     | <b>245,806</b> |
| <b>Variation de la trésorerie</b>                                 | <b>438,716</b> | <b>49,951</b>  | <b>(279,116)</b> | <b>16,033</b>  | <b>(25,924)</b>  | <b>10,805</b>  | <b>6,507</b>       | <b>(5,784)</b> |
| <b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>                      | <b>517,501</b> | <b>259,934</b> | <b>238,385</b>   | <b>254,418</b> | <b>228,494</b>   | <b>239,299</b> | <b>245,806</b>     | <b>240,022</b> |

**CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE D'ENTREPRISES DU CANADA**  
**État des résultats pro forma**  
**Exercices clos les 31 décembre 2023 à 2029**  
**En milliers de dollars canadiens**

**Tableau 3**  
**NCSP**

|                                                                         | 2023             | 2024             | 2024             | 2025             | 2026             | 2027             | 2028               | 2029           |
|-------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|--------------------|----------------|
|                                                                         | Chiffres réels   | Plan             | Prévisions       | Plan             | Plan             | Plan             | Plan               | Plan           |
| <b>Produits</b>                                                         |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                    |                |
| Produits d'intérêts                                                     | 141,113          | 82,320           | 98,339           | 52,413           | 28,839           | 22,589           | 10,147             | 6,000          |
| Profit sur la vente de bons de souscription                             | -                | -                | -                | -                | -                | -                | -                  | -              |
| Profit sur la vente d'actions                                           | -                | -                | -                | -                | -                | -                | -                  | -              |
| <b>Total des produits</b>                                               | <b>141,113</b>   | <b>82,320</b>    | <b>98,339</b>    | <b>52,413</b>    | <b>28,839</b>    | <b>22,589</b>    | <b>10,147</b>      | <b>6,000</b>   |
| <b>Charges</b>                                                          |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                    |                |
| Honoraires professionnels <sup>1</sup>                                  | 1,956            | 5,000            | 2,875            | 15,000           | 15,000           | 10,000           | 10,000             | 10,000         |
| Frais de gestion                                                        | 904              | 904              | 904              | 904              | 904              | 904              | 904                | 904            |
| Salaires et avantages                                                   | 225              | 200              | 228              | 200              | 200              | 200              | 200                | 200            |
| Provision pour perte sur prêts                                          | -                | 35,000           | 562,634          | -                | 154,829          | -                | 113,139            | -              |
| Autres charges                                                          | 3                | 680              | 342              | 680              | 680              | 680              | 680                | 680            |
| <b>Total des charges d'exploitation</b>                                 | <b>3,088</b>     | <b>41,784</b>    | <b>566,983</b>   | <b>16,784</b>    | <b>171,613</b>   | <b>11,784</b>    | <b>124,923</b>     | <b>11,784</b>  |
| <b>Excédent (déficit) d'exploitation avant l'apport du gouvernement</b> | <b>138,025</b>   | <b>40,536</b>    | <b>(468,644)</b> | <b>35,629</b>    | <b>(142,774)</b> | <b>10,805</b>    | <b>(114,776)</b>   | <b>(5,784)</b> |
| Apport du gouvernement <sup>2</sup>                                     | -                | -                | -                | -                | -                | -                | -                  | -              |
| Remboursement de subventions publiques <sup>2</sup>                     | -                | -                | (330,000)        | -                | (300,000)        | -                | (1,350,000)        | -              |
| <b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>                                 | <b>138,025</b>   | <b>40,536</b>    | <b>(798,644)</b> | <b>35,629</b>    | <b>(442,774)</b> | <b>10,805</b>    | <b>(1,464,776)</b> | <b>(5,784)</b> |
| Excédent accumulé à l'ouverture de la période                           | 3,296,870        | 3,114,197        | 3,434,895        | 2,636,251        | 2,671,880        | 2,229,106        | 2,239,911          | 775,135        |
| <b>Excédent accumulé à la clôture de la période</b>                     | <b>3,434,895</b> | <b>3,154,733</b> | <b>2,636,251</b> | <b>2,671,880</b> | <b>2,229,106</b> | <b>2,239,911</b> | <b>775,135</b>     | <b>769,351</b> |

<sup>1</sup> Certains honoraires ont été recouvrés auprès des emprunteurs, mais sont présentés dans les charges au cours de l'exercice où ils sont engagés. Le recouvrement est comptabilisé sur la durée de vie du prêt.

<sup>2</sup> Le tableau ci-dessous présente la continuité de l'apport du gouvernement/du remboursement au gouvernement :

|                                    | 2023             | 2024             | 2024             | 2025             | 2026             | 2027             | 2028             | 2029             |
|------------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
|                                    | Chiffres réels   | Plan             | Prévisions       | Plan             | Plan             | Plan             | Plan             | Plan             |
| <b>Actions privilégiées</b>        |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |
| Actions privilégiées à l'ouverture | 3,090,000        | 2,790,000        | 3,090,000        | 2,760,000        | 2,760,000        | 2,460,000        | 2,460,000        | 1,110,000        |
| Actions privilégiées émises        | -                | -                | -                | -                | -                | -                | -                | -                |
| Actions privilégiées rachetées     | -                | -                | (330,000)        | -                | (300,000)        | -                | (1,350,000)      | -                |
| Actions privilégiées à la clôture  | <b>3,090,000</b> | <b>2,790,000</b> | <b>2,760,000</b> | <b>2,760,000</b> | <b>2,460,000</b> | <b>2,460,000</b> | <b>1,110,000</b> | <b>1,110,000</b> |

**CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE D'ENTREPRISES DU CANADA**

État des profits et des pertes de réévaluation pro forma

Exercices clos les 31 décembre 2023 à 2029

En milliers de dollars canadiens

Tableau 4

**NCSP**

|                                                                                                  | 2023             | 2024           | 2024             | 2025             | 2026             | 2027             | 2028             | 2029             |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|----------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
|                                                                                                  | Chiffres réels   | Plan           | Prévisions       | Plan             | Plan             | Plan             | Plan             | Plan             |
| <b>Profits (pertes) de réévaluation cumulé(e)s à l'ouverture de la période, après ajustement</b> | (97,191)         | (5,051)        | (104,230)        | (132,475)        | (132,475)        | (132,475)        | (132,475)        | (132,475)        |
| <b>Profits de réévaluation survenus au cours de la période</b>                                   |                  |                |                  |                  |                  |                  |                  |                  |
| Profits non réalisés (pertes non réalisées) sur les placements en titres de capitaux propres     | (15,100)         | -              | (17,041)         | -                | -                | -                | -                | -                |
| Profits non réalisés (pertes non réalisées) sur les bons de souscription                         | 8,061            | -              | (11,204)         | -                | -                | -                | -                | -                |
| <b>Montant reclassé dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé</b>                      |                  |                |                  |                  |                  |                  |                  |                  |
| Profits réalisés sur les bons de souscription                                                    | -                | -              | -                | -                | -                | -                | -                | -                |
| Bons de souscription annulés                                                                     | -                | -              | -                | -                | -                | -                | -                | -                |
| <b>Profits de réévaluation nets (pertes de réévaluation nettes) de la période</b>                | (7,039)          | -              | (28,245)         | -                | -                | -                | -                | -                |
| <b>Pertes de réévaluation accumulées à la clôture de la période</b>                              | <b>(104,230)</b> | <b>(5,051)</b> | <b>(132,475)</b> | <b>(132,475)</b> | <b>(132,475)</b> | <b>(132,475)</b> | <b>(132,475)</b> | <b>(132,475)</b> |

### **Annexe A-3 – Résultats prévus pour 2025**

| <b>Résultats attendus</b>                                                                             | <b>Indicateurs ou cibles de performance</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Surveiller tous les prêts                                                                             | <p>Les rapports trimestriels et l'évaluation régulière de tous les prêts sont à jour. Les rapports trimestriels sont établis dans les 10 jours suivant la réception des exigences en matière de rapports.</p> <p>La direction rend compte au conseil d'administration de la CFUEC sur une base semestrielle à l'aide d'un modèle standard.</p>                                                                           |
| Gérer les demandes de consentement et de modification des prêts                                       | Les demandes sont examinées en temps opportun et accordées ou rejetées, les résultats étant cohérents avec les objectifs du CUGE.                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Gérer les prêts pour atténuer les pertes, et gérer les défaillances et les restructurations au besoin | <p>Les indicateurs sont le taux de survie des emprunteurs, le maintien des emplois connexes et l'évitement de la faillite si possible, ainsi que la maximisation du recouvrement pour la CFUEC conformément aux objectifs du CUGE.</p> <p>S'assurer que la CFUEC est informée et préparée à répondre à tout besoin de restructuration des emprunteurs ou à traiter les défaillances des emprunteurs, le cas échéant.</p> |
| Gérer la trésorerie                                                                                   | Gérer la trésorerie conformément à la politique de la CFUEC.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |

## **Annexe A-4 – Priorités du gouvernement et conformité aux exigences prévues par la loi et aux exigences des politiques**

### **Priorités du gouvernement**

#### *Un gouvernement transparent et ouvert*

Grâce aux outils de communication, la CFUEC est en mesure de réaliser son mandat de manière entièrement ouverte et transparente. Le site Web de la CFUEC fournit des détails sur le CUGE et les annonces de nouveaux prêts. Le site Web répertorie également les prêts et les engagements de prêt pour toutes les opérations de prêt réalisées. Selon les échéanciers exigés, la CFUEC joindra ses résultats financiers aux rapports annuels et trimestriels de la CDEV, aux résumés des plans d'entreprise, aux frais de voyage et d'accueil de la direction et des administrateurs et aux demandes au titre de la *Loi sur l'accès à l'information*.

#### *Analyse comparative entre les sexes/diversité et équité en matière d'emploi*

L'effectif de la CFUEC (composé uniquement d'employés de la CDEV) est trop limité pour réaliser une analyse statistiquement significative sur l'un ou l'autre de ses paramètres d'emploi. La présidence de la CFUEC est actuellement assumée par une femme, tout comme la majorité des postes d'administrateur. Le processus d'embauche de la CDEV assure à tous les candidats qualifiés un traitement selon le mérite et sans aucun préjugé. Le CUGE interdit les prêts aux entreprises qui pratiquent la discrimination fondée sur le sexe, le genre, l'orientation sexuelle, la race, l'origine ethnique, la religion, la culture, la région, l'éducation, l'âge ou un handicap mental ou physique.

#### *Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)*

Les critères ESG font partie intégrante du rôle de la CFUEC en tant qu'administratrice du CUGE. Les objectifs de son mandat sont tributaires des priorités des politiques gouvernementales, en particulier dans le domaine du soutien aux entreprises canadiennes et aux emplois. La CFUEC est chapeautée par un conseil d'administration hautement qualifié, diversifié et indépendant qui adhère à des normes de gouvernance strictes.

Dans le cadre du CUGE, la CFUEC soutient la transition vers la divulgation de l'information financière liée aux changements climatiques dans les rapports financiers. Tous les emprunteurs du CUGE devront produire un rapport annuel de divulgation de l'information financière liée aux changements climatiques, soulignant comment leur gouvernance, leurs stratégies, leurs politiques et leurs pratiques aideront à gérer les risques et les occasions liés au climat et contribueront à la réalisation des engagements du Canada aux termes de l'Accord de Paris et de l'objectif de carboneutralité d'ici 2050.

Ces rapports doivent être conformes aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (le « GTIFCC ») du Conseil de stabilité financière.

Depuis l'année civile 2022, la CFUEC utilise le cadre du GTIFCC pour son propre rapport sur les risques financiers liés au climat en coordination avec la CDEV et ses autres filiales.

### *Processus de TI et sécurité*

La CFUEC partage les ressources en TI avec sa maison mère, la CDEV, qui gère les processus de TI et la sécurité.

La CDEV fait appel à une organisation tierce pour gérer ses besoins en matière de TI et, plus précisément, ses fonctionnalités informatiques, son serveur de fichiers et son système de messagerie électronique. Cette organisation assure la surveillance et la mise à jour, le cas échéant, des antivirus, des correctifs de sécurité, des services gérés de détection et des bilans de réponse. Le réseau d'entreprise est protégé par des politiques de mots de passe actifs et surveillés et contrôlés centralement sur tous les ordinateurs de bureau et ordinateurs portatifs, ainsi que par des protocoles de sécurité pour les téléphones mobiles.

Le serveur de fichiers est hébergé au centre de données de Toronto doté d'une source d'électricité de rechange redondante. Le serveur est sauvegardé toutes les heures par un système de poursuite des activités et reprise après sinistre qui permettra à la CDEV et à la CFUEC de restaurer l'ensemble de son infrastructure au moyen d'outils de visualisation de pointe advenant une défaillance ou une attaque au rançongiciel. Le serveur est sauvegardé une fois l'an pour la postérité. Le système de courriel utilise les services Microsoft Office 365 qui comprennent une sauvegarde en temps réel. La CDEV fait également des copies de ses courriels à des fins de sauvegarde, et ces copies sont stockées dans un endroit sécurisé. La plateforme Office 365 est protégée par un processus d'authentification multifacteurs des utilisateurs.

### *Prévention du harcèlement et de la violence*

En juin 2021, la CDEV a adopté une politique de prévention du harcèlement et de la violence, qui s'applique à la CFUEC. La politique a été révisée en décembre 2022. Les administrateurs, les cadres et le personnel de la CFUEC ont suivi une formation sur la prévention du harcèlement et de la violence au travail en septembre et en octobre 2021, et le personnel de la CFUEC a suivi une nouvelle formation en décembre 2022.

## **Conformité**

En plus de devoir se conformer à la *Loi sur la gestion des finances publiques* dans ses processus de présentation de l'information et de l'exploitation, la CFUEC fournira à la CDEV des renseignements lui permettant de rendre compte de la conformité à toutes les lois applicables. Veuillez consulter le plan d'entreprise de la CDEV.

Un décret (C.P. 2020-307) a été émis à l'intention de la CFUEC et de la CDEV pour mettre en œuvre le CUGE. La CFUEC demeure en conformité avec le décret.

## **Annexe A-5 – Lettre de mandat**

Le 20 mai 2020

M<sup>me</sup> Sandra Rosch  
Présidente du conseil d'administration  
La Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada

M. Stephen Swaffield  
Président du conseil d'administration  
La Corporation de développement des investissements du Canada

1240, rue Bay, bureau 302  
Toronto (Ontario) M5R 2A7

Chère Madame Rosch et cher Monsieur Swaffield,

L'économie canadienne fait face à des défis importants en raison de la chute mondiale de la demande de biens et de services provoquée par la crise de la COVID-19. La capacité des entreprises à accéder au crédit a également été limitée en raison de l'incertitude des marchés financiers. Sans un accès continu au crédit, les entreprises canadiennes pourraient subir un recul, ce qui pourrait ralentir les perspectives de croissance économique à long terme.

Afin de promouvoir la stabilité et de maintenir l'efficacité du système financier canadien dans le sillage de la crise de la COVID-19, le 11 mai 2020, le gouvernement du Canada a annoncé la création du Crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE) afin de fournir un financement provisoire aux plus grands employeurs du Canada, dont les besoins durant la pandémie ne peuvent être comblés par d'autres sources de financement, afin de poursuivre leurs activités. Le programme de CUGE sera ouvert aux grandes entreprises non financières à but lucratif, ainsi qu'à certaines entreprises à but non lucratif, comme les aéroports, à la recherche d'un financement de 60 millions de dollars ou plus, qui ont des activités importantes au Canada et qui ne sont pas impliquées dans une procédure d'insolvabilité active.

Je comprends que la Corporation de développement des investissements du Canada (CDEV) a créé, conformément aux décrets C.P. 2020-305 et C.P. 2020-306, une filiale, la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada (CFUEC), afin d'administrer le CUGE.

- 2 -

Les critères d'admissibilité spécifiques au CUGE sont énoncés dans la feuille de modalités de prêt que j'ai approuvée conformément au décret C.P. 2020-307 (la « feuille de modalités »). La feuille de modalités est jointe à la présente lettre.

En complément du décret C.P. 2020-307, et conformément au guide *Pour un gouvernement ouvert et responsable* (2015), qui reconnaît mon rôle, en tant que ministre responsable de la CDEV, en ce qui a trait à l'orientation du conseil d'administration de la société et à la communication au conseil d'administration des attentes du gouvernement concernant les objectifs de politique publique de la société, je présente les attentes supplémentaires du gouvernement pour la CDEV et la CFUEC en matière d'administration et de gouvernance du CUGE. Les attentes décrites dans cette lettre complètent les exigences déjà établies par le gouverneur en conseil et la feuille de modalités.

### **Objectif**

L'objectif du gouvernement pour le CUGE est de contribuer à protéger les emplois canadiens, d'aider les entreprises canadiennes à affronter le ralentissement économique actuel et d'éviter, dans la mesure du possible, la faillite d'entreprises qui seraient autrement viables. Les liquidités supplémentaires fournies par le CUGE permettront aux plus grandes entreprises canadiennes et à leurs fournisseurs de maintenir leurs activités pendant cette période difficile et de se positionner pour une relance rapide. Ce soutien ne sera pas utilisé pour résoudre les faillites ou restructurer la structure du capital des entreprises.

### **Fonctionnement**

Le gouvernement s'attend à ce que la CFUEC administre le CUGE. Plus précisément, la CFUEC recevra et examinera les demandes de financement au titre du CUGE, effectuera une analyse financière et un contrôle diligent, approuvera le financement conformément à la feuille de modalités et fournira le financement conformément à la feuille de modalités et aux accords conclus avec les emprunteurs. Le financement des activités sera accordé aux termes d'une convention de financement distincte qui sera conclue par la CFUEC et Sa Majesté du chef du Canada.

La CFUEC procédera à une évaluation préliminaire de chaque demande de CUGE afin de déterminer si cette demande satisfait aux critères d'admissibilité du CUGE tels que décrits dans la feuille de modalités. La CFUEC transmettra chaque demande qui répond à ces critères d'admissibilité au ministère des Finances du Canada. Peu de temps après, la CFUEC, avec le soutien de ses conseillers, fournira au ministère des Finances du Canada des informations initiales sur le marché du crédit et une analyse financière préliminaire de chaque demande de financement au titre du CUGE. Le ministère des Finances du Canada, en collaboration avec Innovation, Sciences et Développement économique Canada, aidera la ministre des Finances et le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie à déterminer si une demande pour le CUGE peut être examinée plus avant par la CFUEC. La décision des ministres sera communiquée à la CFUEC par le ministère des Finances du Canada.

– 3 –

Lorsque les ministres décideront de soumettre une demande à un examen plus approfondi de la part de la CFUEC, cette dernière évaluera les demandes conformément à la feuille de modalités. Lorsque la CFUEC approuve une demande, elle s'assurera que la totalité du financement offert par le programme est fournie aux emprunteurs conformément à la liste des modalités, et ce, en temps voulu, compte tenu des conditions économiques actuelles.

Je comprends que, pour certains demandeurs, il peut être nécessaire d'adapter certains termes de la feuille de modalités à la situation particulière du demandeur, tout en protégeant les intérêts des contribuables et en s'alignant sur les objectifs du programme de CUGE. Dans de tels cas, le conseil d'administration de la CFUEC m'informerait s'il détermine qu'une demande de financement d'une société ne peut être satisfaite dans le cadre du mandat de la société conformément à la présente lettre d'attente.

La CFUEC adoptera une politique de gestion avisée de la trésorerie pour tous les fonds non utilisés.

La CFUEC sera également chargée d'assurer la surveillance des prêts une fois qu'ils auront été accordés et de gérer et de céder tout actif qu'elle acquerra par l'administration du CUGE, y compris les bons de souscription ou les actions, dans une perspective commerciale.

La CFUEC fournira, régulièrement et également sur demande, des informations et des rapports au ministère des Finances du Canada sur l'état du CUGE, notamment les demandes, les volumes de prêts, les prises de participation sectorielles, les expositions aux risques et la conformité. Cela sera particulièrement important pour assurer la présentation de rapports appropriés au Parlement sur l'utilisation des fonds publics.

En plus des attentes susmentionnées, la CFUEC se conformera aux lois et aux politiques gouvernementales applicables.

### **Supervision**

Le gouvernement s'attend à ce que la CDEV mette en place un conseil d'administration qualifié pour la CFUEC. Le conseil d'administration doit superviser l'administration du CUGE par la CFUEC. Il est en outre prévu que la CDEV veille à ce que le conseil d'administration de la CFUEC et, par l'intermédiaire du conseil d'administration de la CFUEC, le personnel de la CFUEC se soumettent aux politiques et procédures de la CDEV en matière de gestion des conflits d'intérêts.

Dans son rôle de société d'État mère de la CFUEC, la CDEV doit assurer la surveillance de la performance de la CFUEC et rendre compte au Parlement, de manière transparente, des plans et des résultats dans le cadre de ses rapports annuels et s'acquitter de ses autres obligations de surveillance conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

## **Conclusion**

Le gouvernement a chargé la CFUEC de fournir des liquidités aux grands employeurs canadiens afin de préserver la capacité économique en réponse à la crise de la COVID-19. Les conseils d'administration de la CDEV et de la CFUEC ont toute ma confiance quant à l'application des normes les plus élevées de bonne gouvernance pour ainsi servir les intérêts supérieurs du Canada.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

L'honorable Bill Morneau, C.P., député

Pièce jointe